



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2024

Ouverture de la séance à **20h30**

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné à
AMESLANT Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRÉ Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AUJOULAT Marie Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BONHOMME Axel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BRAUD Jean Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROUSSARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DESPEYSSE Sonia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
DUMAS Anne Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
FABRE Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRAISSE Patrick	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mireille Gardes Saint Paul
GARDES SAINT PAUL Mireille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HEUZÉ Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LASSEYTE Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LOUBIER Nicolas	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGNOL Christophe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claude Solignac
RANC Kevin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REBOUL Liliane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SOLIGNAC Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Yannick FABRE

Table des matières

1 Ordre du jour.....

1- Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 08 février 2024

- 1- Approbation des comptes de gestion 2023
 - a) Budget Commune
 - b) Budget eau et assainissement
- 2- Approbation des comptes administratifs 2023
 - a) Budget commune
 - b) Budget Eau et assainissement
- 3- Vote des taux de taxes foncières 2024
- 4- Participation de la commune aux transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2022/2023
- 5- Attribution subventions aux associations budget 2024
- 6- Proposition de modification N°12 des statuts de la CCHA
- 7- Demande acquisition garage communal, rue du 19 mars à Chambon le Château
- 8- Proposition de révision de la convention de mise à disposition du cabinet médical

2 Questions diverses :

1-1 Procès-verbal du conseil municipal du 08 février 2024

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-1 Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Commune :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes	Excédent reporté	69 805,63	122 695,20	192 500,83
	Réalisations	218 229,58	805 839,17	1 024 068,75
	Total	288 035,21	928 534,37	1 216 569,58
Dépenses	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	372 582,32	582 726,25	955 308,57
	Total	372 582,32	582 726,25	955 308,57
Résultat propre de l'exercice		-154 352,74	223 112,92	68 760,18
Résultat de clôture		-84 547,11	345 808,12	261 261,01

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-2 Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Eau et Assainissement :

Budget Eau et Assainissement		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes	Excédent reporté	6 978,77	186 776,88	193 755,65
	Réalisations	181 154,12	112 867,12	294 021,24
	Total	188 132,89	299 644,00	487 776,89
Dépenses	Déficit reporté	-360 276,35	0,00	-360 276,35
	Réalisations	165 919,35	110 494,54	276 413,89
	Total	-194 357,00	110 494,54	-83 862,46
Résultat propre de l'exercice		15 234,77	2 372,58	17 607,35
Résultat de clôture		-345 041,58	189 149,46	-155 892,12

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-3 Approbation du compte administratif 2023- Budget commune

Budget commune		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	69 805,63	122 695,20	192 500,83
	Réalisations	218 229,58	805 839,17	1 024 068,75
	Total	288 035,21	928 534,37	1 216 569,58
	Restes à réaliser	256 497,35	0,00	256 497,35
Dépenses	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	372 582,32	582 726,25	955 308,57
	Total	372 582,32	582 726,25	955 308,57
	Restes à réaliser	153 441,74	0,00	153 441,74
résultat propre de l'exercice		-154 352,74	223 112,92	68 760,18
résultat de clôture		18 508,50	345 808,12	364 316,62

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-4 Approbation du compte administratif 2023- Budget Eau et Assainissement

Recettes	Excédent reporté	6 978,77	186 776,88	193 755,65
	Réalisations	181 154,12	112 867,12	294 021,24
	Total	188 132,89	299 644,00	487 776,89
	Restes à réaliser	210 723,41	0,00	210 723,41
Dépenses	Déficit reporté	360 276,35	0,00	360 276,35
	Réalisations	165 919,35	110 494,54	276 413,89
	Total	526 195,70	110 494,54	636 690,24
	Restes à réaliser	9 445,58	0,00	9 445,58
Résultat propre de l'exercice		15 234,77	2 372,58	17 607,35
Résultat de clôture		-143 763,75	189 149,46	45 385,71

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-5 Vote des taux de taxes foncières 2024 :

M. Le Maire rappelle les taux des impôts fixés par délibération du 13 avril 2023:

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 36.17%

Taxe Foncière Propriété Non Bâties : 197.70%

Taxe d'habitation : 7.56%

compte tenu de ces éléments, **M. le Maire propose de reconduire les mêmes taux en 2024.**

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

1-6 Participation de la commune aux transports scolaires – année 2022-2023 :

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer le paiement d'une **participation égale à 20% du coût moyen départemental** d'un élève transporté (**2 602€** pour l'année scolaire 2022/2023), soit 520 € x 9 enfants domiciliés dans la commune.

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

1-7 Subventions 2024 aux associations :

M. le Maire informe le Conseil que les subventions de fonctionnement qui ont été versées aux associations en 2023 se répartissaient comme suit et demande de définir les attributions 2024:

	Attributions 2023	Demandes 2024	Attributions 2024	Observations
Bel-Air-Val-d'Ance				
Les parfaits pêcheurs de Grandrieu	300			
Société de chasse St Symphorien	250	250	250.00	
Comité des fêtes	1000	1 500.00	1500.00	
Les petits loups - Ecole de Grandrieu	0.00	700.00	350.00	7 enfants
Foyer rural	1500	2 500.00	2500.00	
Yoga Margeride	200	200	200.00	
FNACA	150	A définir	150.00	
Paroisse Saint Symphorien	400	400	400.00	
Fabemol Majeur (Maurad Mancer)	300	500	400.00	
Sapeurs-Pompiers de Grandrieu	0.00	1000.00	1000.00	
Association sportive collège Marthe Dupeyron		A définir	100.00	
TOTAL	4 100.00		6850.00	

1-8 Proposition de modification N°12 des statuts de la CCHA :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de modification n° 12 des statuts de la C.C.H.A., validé par le Conseil Communautaire, le 28 février 2024.

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-9 Demande acquisition garage communal, rue du 19 mars à Chambon le Château :

M. le maire a été destinataire d'une demande d'acquisition du garage communal situé rue du 19 mars 1962 à Chambon le Château, Parcelle B 1012 d'une surface de 39m².

Ce garage d'une surface d'environ 25 m² est en location depuis le 04 aout 2021 avec un montant de loyer de 500€/an et son locataire souhaiterait en faire l'acquisition.

M. le maire fait part à l'assemblée de la proposition du prix d'achat à 4 000.00.€.

Après débat, le conseil municipal, propose un prix de 5 000.00€.

1-10 Proposition de révision de la convention de mise à disposition du cabinet médical

M. le maire rappelle que par délibération N° 20230921-DCM4, en date du 21 septembre 2023, le conseil municipal a décidé la mise à disposition à titre gratuit du cabinet médical sis 13, place des Chirac à Chambon le Château, à Mme Chistel Sabatier pour exercer les fonctions de podologue à ½ temps.

Considérant que l'ordre des podologues de la Région Occitanie n'autorise l'installation d'un ou une podologue dans un cabinet que si et seulement si, le professionnel de santé a l'exclusivité des locaux, et un local adapté à la fabrication des semelles en sus du cabinet de consultation.

Considérant que dans la convention, le conseil municipal a exprimé le souhait que

- 1) le cabinet continue à être partagé avec le médecin de la PMI qui intervient 1 fois/mois,
- 2) le cabinet puisse être occupé par un médecin généraliste qui en ferait la demande,

Considérant la demande de Mme Sabatier d'avoir un local supplémentaire pour la fabrication des semelles et l'exclusivité du cabinet, M. le Maire s'en remet à l'avis du conseil municipal afin de déterminer la suite à donner à cette demande.

Après débat, le conseil municipal décide de proposer à Mme Sabatier les locaux de l'ancien cabinet médical situés au 1^{er} étage au-dessus de la mairie.

M. Henri Sabatier, représentant Mme Christel Sabatier, présent à la séance, dit pouvoir accepter la proposition si une rampe d'accès PMR est créée à l'entrée des locaux.

La création de cette rampe est mise à l'étude et la décision est renvoyée au prochain conseil municipal.

1-11 contrat de résilience avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion de la rencontre avec les élus des Communes Lozériennes du bassin versant de l'Allier qui s'est tenue à Naussac-Fontanes le 22 novembre 2023, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a proposé au territoire de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride la mise en place d'un contrat de résilience.

Au travers ce contrat de résilience, l'agence de l'Eau Loire-Bretagne apporte des financements sur des projets structurants au niveau de l'eau potable et de l'assainissement.

Le projet de réhabilitation des canalisations fuyardes sur le réseau d'eau potable de Chams fait partie des opérations éligibles au contrat de résilience.

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

Questions diverses :

1- Suites données aux conclusions de la commission de sécurité pour les salles des fêtes :
MTL de Chambon le Château :

- Le système d'alarme doit être modifié afin de couper la sono en cas de déclenchement de l'alarme incendie
- Une mise aux normes de la chaudière à fuel a été demandée
Des artisans ont été sollicités pour ces travaux de mises aux normes

Salles des fêtes de Saint Symphorien:

- Le raccordement électrique de l'installation photovoltaïques doit être indépendant de celui du bâtiment et le tableau électrique doit être installé dans un local isolé.
- Une issue de secours doit être rajoutée au rez de chaussée
- La cuisine doit être mise aux normes
Une réflexion est à mener pour la mise aux normes et le déclassement de ces locaux.

2- Projet pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiment communautaire à Chambon le Château :

M. le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offre pour ce projet a été public, la date limite de dépôt des offres est le 22/03/2024.

Fin de séance à 22h30

Signature du maire et du secrétaire de séance

Le Maire,
Claude SOLIGNAC



Le secrétaire de Séance
Yannick FABRE

